

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 17 mars 2021**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1062	20	10	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 h à SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL

M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

En visioconférence

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Gilles LELONG, canton Turlaville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

En visioconférence

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Participation du SMEL au projet DEFIPRO (Mr Charles Devé)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 17 mars 2021 explicité en séance ;

Considérant le projet d'expérimentation par la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) « L'ambre marine », entreprise mytilicole basée à Agon-Coutainville, d'un procédé anti-prédation contre les oiseaux, innovant ;

Considérant la sollicitation reçue par le SMEL pour accompagner cette expérimentation sur la partie application, et la partie évaluation de l'efficacité ;

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des participants,

Accepte le partenariat du SMEL au projet porté par la SCEA « L'ambre marine » et la demande de financement dans le cadre du dispositif « projets pilotes » de la Région Normandie, débutant début 2021 pour s'achever en juin 2022, avec un coût prévisionnel évalué à 73 062 € dont 20 005 € pour le SMEL (temps agents, moyens d'intervention et laboratoire), et un soutien financier de 50%, soit 10 002,50 € ;

Autorise le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande d'aide, conventions...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

